



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Creuse

Guéret le 22 juin 2022

L'inspecteur d'académie
directeur académique
des services de l'Éducation nationale

CABINET

Secrétariat particulier de

l'inspecteur d'académie

Référence n° 220/Cabinet

Affaire suivie par :

Véronique Dallier

Tél : 05 87 86 61 21

Mél : veronique.dallier@ac-limoges.fr

1 Place Varillas

23000 Guéret

à

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Protéger tous les élèves et les adultes

Nous sommes conscients de la lassitude de tous concernant les règles sanitaires mises en œuvre depuis le début de cette pandémie. Elles ont été allégées, cependant la pandémie est toujours là, elle fluctue et tendrait à progresser de nouveau.

Dans ce contexte, un rappel de certaines recommandations des autorités sanitaires nous semble opportun car, en tant que parents d'élèves, vous jouez un rôle essentiel.

Il convient de ne pas conduire votre enfant à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou de symptômes évocateurs de la COVID-19.

Vous serez informés de tout contact de votre enfant avec un cas confirmé en milieu scolaire. Votre enfant devra alors réaliser un autotest ou, si vous le souhaitez, un test antigénique ou un test PCR. Il est recommandé de le faire deux jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé. Si vous recevez l'information à J3 ou suivants le test peut être fait immédiatement.

Si le test est négatif, votre enfant pourra poursuivre les apprentissages à l'école.

S'il est atteint de la Covid-19, il est essentiel de respecter une période d'isolement et de prévenir sans délai l'école ou l'établissement.

Même s'il n'est plus nécessaire de remettre une attestation sur l'honneur ou tout autre document qui prouve la réalisation d'un test, il est essentiel de le réaliser pour limiter les chaînes de transmission virale et de bien vouloir en informer l'école.

Pour toutes les personnes contacts à risque (à partir du CP pour les élèves), le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue d'un cas confirmé.

Au cours de l'année scolaire, l'implication remarquable de tous, a permis aux écoles et établissements scolaires d'accueillir au maximum les élèves pour un enseignement en présence. Une limitation de la circulation du virus est possible si nous ne relâchons pas nos efforts collectifs.

Il est primordial de protéger vos enfants, les enseignants et nos proches d'une contamination.

Nous savons pouvoir compter sur vous pour assurer la sécurité de tous et nous vous remercions pour les efforts fournis depuis le début de cette pandémie.

L'Inspecteur d'académie

Dominique TERRIEN

Cabinet

Tél : 05 87 86 61 21

Mél : veronique.dallier@ac-limoges.fr

1 place Varillas

23 000 Guéret